



## Chantage du gérant pour me régler mon salaire

Par **marie**, le **27/03/2009** à **14:09**

Bonjour à tous,

Je suis employée en tant que secrétaire dans une PME et la nouveauté de mon chef est de le faire du chantage pour me verser la 2ème partie de mon salaire.

Je m'explique : j'ai en début de mois ma paye ainsi que mes remboursements de frais de déplacement (et ce convenu depuis le début soit 1 an).

Au mois de mars j'ai reçu mon salaire et lorsque j'ai réclamé mes 270€ de frais de déplacement mon chef me dit que j'ai mal fait mon travail et que je dois attendre le paiement du client pour recevoir mon chèque. C'est bien du chantage...

Et il me semble pas que ce soit bien légal...

Quels sont les recours possibles... Sans que je risque ma place...

Merci par avance pour votre aide ; on vit dans un monde illogique...

A bientôt.

Par **Visiteur**, le **27/03/2009** à **14:24**

bonjour,

[fluo]Quels sont les recours possibles... Sans que je risque ma place... [/fluo]

en théorie... ou en pratique....

Par **bailly**, le **30/03/2009** à **10:10**

Bonjour à tous,

En théorie et en pratique alors... tant pis pour ma place... !!!

Merci par avance, à bientôt

Par **Visiteur**, le **30/03/2009** à **11:04**

re

en premier : lettre recommandée + ar le mettant en demeure de vous payer vos frais de déplacement avant telle date sinon vous ne manquerez pas de faire un référé aux prud'hommes !!!!!

en second : je suppose que vous avancez les frais et prenez votre voiture perso pour aller voir les clients ... cessez immédiatement de vous déplacer tant que vous n'avez pas reçu vos frais du mois dernier....

maintenant je n'ose pas penser aux foudres de votre patron .....

[fluo]Quels sont les recours possibles... Sans que je risque ma place...

[/fluo]

a mon avis aucun... de toute façon nous sommes tous sur un siège éjectable.... et quoique que l'on fasse... si un patron a décidé de nous virer... il trouvera toujours le moyen.....

Par **bailly**, le **30/03/2009** à **11:18**

Merci Carry et effectivement tant pis pour ma place... !

Mon patron ne va certainement pas apprécier que je lui dise NON mais tant pis ; si lui n'a pas de soucis d'argent moi j'ai une famille à nourrir le bénévolat c'était pas prévu au contrat...

Merci en tout cas votre site est très pratique... CONTINUEZ...

A bientôt